

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

## VOTE DES BUDGETS ET TAUX DE FISCALITE

Compte tenu de l'absence de Monsieur le Maire, la séance a été présidée par Jean-Claude VIGOUROUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

### – **Nomination d'un Président pour approbation des comptes administratifs 2021**

Les élus décident de nommer Michel ABRIAL, Président de séance pour l'adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2021.

### – **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021**

Le Conseil vote et arrête les résultats définitifs suivants :

- budget principal : résultats de fonctionnement et d'investissement cumulés excédentaires, respectivement de 198 928,54 € et de 134 961,22 € ;
- budget de l'eau : sections excédentaires avec respectivement de 52 521,40 € et 78 996,45 €

### – **Affectations de résultats**

Les résultats d'exploitation sont affectés comme suit :

- budget communal : 120 000 €
- budget de l'eau : 0 €

### – **Vote des taux de fiscalité directe locale 2022**

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 et approuve les taux suivants : Taxe foncière (bâti) : 32,65 % - Taxe foncière (non bâti) : 51,07 %.

### – **Budgets primitifs 2022**

Les élus approuvent les crédits budgétaires suivants :

- budget principal : fonctionnement : 425 332,54 € et investissement : 435 760,70 €
- budget de l'eau : fonctionnement : 133 969,40 € et investissement : 140 059,96 €

### – **Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, une enveloppe de 4000 € est affectée au budget au titre des subventions aux associations, la répartition sera faite ultérieurement.

### – **Vente d'une parcelle au GAEC des Chambouttines**

Le 1<sup>er</sup> adjoint propose de déclasser la parcelle C 645, délaissée de voirie de 43 m<sup>2</sup> et de la céder au GAEC des Chambouttines. En contrepartie, ce dernier rétrocéderait la parcelle C 641, de 27 m<sup>2</sup> à la Commune. La différence de surface entre les deux parcelles étant de 16 m<sup>2</sup>, le prix de vente est fixé à 5€ le m<sup>2</sup> en l'état. Les élus délibèrent favorablement à ces propositions.

## **Point sur les dossiers :**

- Planning élections
- Harmonisation du temps de travail
- Point d'avancement presbytère
- Mise en place d'extincteurs et plan d'évacuation au presbytère
- Remplacement porte de la cure
- Demande salle des fêtes par FF Randonnée
- Planning employés intercommunaux
- Demande d'une lampe d'éclairage au Nouveau-Monde